

## • Parent-de-Rosan

Dans son testament et ses codicilles, Charles-Félix Parent exprime le souhait qu'à sa mort le revenu de ses biens soit employé à l'ouverture et à la dotation d'un orphelinat. Son décès survenu le 8 février 1890<sup>1</sup> conduit l'administration de l'Assistance publique à concrétiser les dispositions testamentaires du bienfaiteur. Installé dans sa propriété et domicile principal du 16<sup>e</sup> arrondissement<sup>2</sup>, l'**orphelinat** ouvre en 1895 et porte le nom des époux **Parent-de-Rosan** il accueille douze enfants pauvres de nationalité française<sup>3</sup>. Toutes âgées de 8 à 12 ans au moment de leur admission, les jeunes élèves bénéficient conformément aux volontés du bienfaiteur d'une « instruction libérale et professionnelle » leur permettant de s'orienter à leur sortie de la fondation vers les arts industriels ou le professorat. Elles peuvent compléter leur formation théorique dans les écoles commerciales et professionnelles de la ville de Paris ; elles peuvent aussi accroître leur savoir pratique en exerçant une profession. Arrivées à leur majorité, les pensionnaires quittent l'orphelinat et reçoivent un trousseau et une dot.

En 1960, la **maison Parent-de-Rosan** gère 60 lits<sup>4</sup> et appartient au groupe hospitalier **Sainte-Perrine - Chardon-Lagache - Rossini - Parent-de-Rosan**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, la **fondation Parent-de-Rosan** ne relève plus de l'Assistance publique mais du bureau d'aide sociale à l'enfance, en application du décret n° 61-1305 du ministère de la Santé publique et de la Population en date du 5 décembre 1961<sup>5</sup>. De même, les droits et obligations résultant de l'utilisation des biens appartenant à l'AP, dont ceux de Parent-de-Rosan sont définitivement transférés à la préfecture de Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1968, en application du décret du ministère des Affaires sociales du 3 octobre 1967<sup>6</sup>.

Les comptes de l'**orphelinat Parent-de-Rosan** apparaissent dans les comptes généraux de l'administration de l'Assistance publique.

1. Procès-verbal du *conseil de surveillance*, séance du 25 juillet 1895 (1 L 30, p. 967).

2. Grande-avenue de la villa de la Réunion, n° 3 ; *Dictionnaire historique des rues de Paris*, par Jacques Hillairet (C-1036. II, p. 644).

3. RAC, article premier de l'arrêté du 24 août 1897 (1 J 10, p. 92).

4. *Prix de revient des établissements de l'Assistance publique à Paris*, 1960, p. 114.

5. Retrouvez ce décret relatif à l'organisation des services de l'enfance dans le département de la Seine dans le *journal officiel* du 6 décembre 1961, p. 11241. Les dispositions du décret entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1962.

6. Décret n° 67-923,10 du 21 octobre 1967, p. 10390-10391. Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter la communication du directeur général dans le *conseil d'administration*, séance du 18 janvier 1968 (1 L 106, p. 707).

	<b>1898</b>	<b>1900</b>	<b>1910</b>	<b>1920</b>	<b>1935*</b>
Entrées	1	50	1	3	-
Sorties	0	50	1	0	-
Morts	0	0	0	<b>1</b>	-
Dépenses (en francs)		18 546	31 011	60 439	83 889

\* Établissement fermé provisoirement en raison de sa situation déficitaire ; *compte moral*, 1935 (3 M 81, p. 46, note de bas de page).

## **Bibliographie**

Article et ouvrage consacrés à la fondation

*Discours prononcé par Léon Vaquez à la première distribution des prix de la fondation Parent-de-Rosan.* Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1898, 16 p. (B-83020)

«1:orphelinat Parent-de-Rosan ». *La Revue philanthropique*, 1897-1898, p. 145-146. (280 PER 2) Ouvrages évoquant la fondation

COYECQUE (E.). « Les manuscrits de la collection Parent-de-Rosan à la bibliothèque du 16<sup>e</sup> arrondissement ». *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1905, p. 153-157. (75 PER 32)

D'ECHEAC (A.). *L'Assistance publique. Ce qu'elle fut; ce qu'elle est.* Paris, G. Steinheil, 1909, p. 225-226. (B-128)

FOSSEYEUX (Marcel). *inventaire des objets d'art appartenant à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris.* Paris, Berger-Levrault, 1910, p. 168-169. (B-1839)

*L'Assistance publique en 1900.* Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1900, p. 723-725. (D-1)

MARESCOT DU THILLEUL. *L'Assistance publique à Paris, ses bienfaiteurs et sa fortune mobilière.* Paris, Berger-Levrault, 1904, t. 1, p. 660-664 ; t. 2, p. 766,773. (B-1157.1-I1)

## **Fonds d'archives**

### **□ Administration**

- Historiques de la fondation Parent-de-Rosan, 1913-1924 (Iac). 6 rapports.
  - 1913 : (D-305).
  - 1920 : (D-312).
  - 1921 : (D-313).
  - 1922 : (D-314).
  - 1923 : (D-315).
  - 1924 : (D-316).
- Note et arrêté relatifs à la nouvelle affectation des lits de la fondation Parent-de-Rosan en vue de la fermeture de l'hôpital Ambroise-Paré - Boileau, 1943-1944. (9 L 2).

- Suivi de l'établissement par l'administration centrale, [inventaire en cours de réalisation]. Pièces concernant l'activité de la structure : administration, population, services hospitaliers, personnel, travaux, etc., 1893-1934. (9 L 104-105, inventaire prochainement publié).

### **Legs et donateurs**

- Pièces relatives au legs Charles Parent de Rosan, 1896. (321 W 49).

### **☐ Documents figurés**

- Collection d'images de l'établissement, 1912. (C-660. VIII), 1 album.